

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE – ENTORIA 2022

Chaque année, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Calculé sur l'année civile, cet Index gouvernemental mesure cinq indicateurs avec une méthode homogène pour toutes les entreprises.

Celles-ci sont tenues de publier la note globale obtenue de même que la part de chaque indicateur dans cette note :

Indicateurs de notation	Note obtenue en 2022
1. Écart de rémunération (40 points)	35/40
2. Écart de répartition d'augmentations individuelles (20 points)	20/20
3. Écart de répartition des promotions (15 points)	15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées dans l'année à leur retour de congé maternité (15 points)	15/15
5. Nombre de personnes du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations (10 points)	5/10